

**Compte-rendu de la commission inter-promotions réalisée en visio-conférence et en présentiel le 11 mars 2021**

Présents(es) : Jorgen Hugo AMESTOY (ASS 2019), Mourade AZOUG (TISF 2020), Eva BELLOTO (EJE 2019), Julie ESPARCIEUX (ASS 2020), Khalid GHOZLANE (ME 2020), Lucas GIRARD (ES 2020), Laetitia GRACZYK (TISF 2020), Lucas GROLLEAU FAVRIN (ME 2019), Margaux LE BASTARD (ES 2020), Amaïa LONGEPE (EJE 2019), Maxime LUCE (ES 2020), Julie MEDICI (ETS 2019), Solange RENAULT (EJE 2020), Aurel VILIEYRAS (EJE 2020).

Excusé(es) : Maud GAUTIER (ASS 2020), Marie Cécile LAMAGDELAINE (TISF19), Rachel MACHEFERT (ES 2018), fabienne MARCHESSON (TISF 2019), Léo MARIE MAGDELEINE (ES 2019), Clara OLIVE (ETS 2019), Benjamin PLANTADE (EJE 2018).

Yves MEUNIER directeur du pôle des formations initiales et Laetitia CESAR FRANQUET responsable pédagogique (RP) ouvrent la séance pour demander aux délégués présents, s'ils ont des remarques particulières à faire sur le précédent compte rendu.

La responsable pédagogique demande s'ils ont constaté des améliorations concernant la remise des supports de cours et si pour le Cendre Documentaire, l'information concernant le fonctionnement du « Click and Collect » a bien été relayée auprès des étudiants ?

Sur les supports de cours, **la déléguée ES 2020** indique qu'elle n'a pas eu l'occasion d'aller vérifier sur la plateforme, mais que les intervenants les donnent après les cours. Sur le « Click and Collect » **la déléguée EJE 2020** signale qu'elle a pu briefier les étudiants de la filière sur cette question.

**Tour de table des délégués sur les points soumis à l'ordre du jour :**

- l'organisation prévisionnelle présentiel / distanciel des prochaines semaines,
- les résultats des validations du semestre 1,
- point sur l'avancé des demandes sur la restauration et la salle multi média,
- filière ME : le calendrier de l'alternance VD et Apprentis,
- module anglais et application ROSETTA,
- livret de formation numérisé,
- point sur les questions pédagogiques.

**1. sur l'organisation présentiel / présentiel :**

Yves MEUNIER / Laetitia CESAR FRANQUET donne la lisibilité du planning des semaines des 15 et 22/03 :

- ASS 2020 : en distanciel semaine du 15/03 et en présentiel semaine 22/03
- ES 2018 : en présentiel semaine du 15/03
- EJE 2020 : en présentiel semaine du 15/03
- EJE 2019 : en distanciel semaine du 15/03 et partiellement en présentiel la semaine du 22/03
- EJE 2018 : en présentiel semaine du 15/03

Yves MEUNIER indique que pour les ME 2019, les enseignements en techniques de médiation qui ne peuvent pas se réaliser à distance, sont maintenus en présentiel et que si le climat le permet, certains ateliers pourront se réaliser à l'extérieur.

**Les délégués EJE 2020** demandent s'il est possible de faire les GAPI des 18 et 22/03 en présentiel ?

Après vérification, Yves MEUNIER indique que le GAPI du 23/03 ne concerne pas les EJE qui sont en stage, et que le GAPI du 18/03 étant inter filières, ils seront en distanciel ; Il précise que pour la semaine du 15/03 il a dû respecter la jauge des 50%, mais que sur les prochaines semaines, le présentiel des 1ères années qui ne sont pratiquement pas venus à l'institut, et celui des EJE 2018 qui terminent leur formation, sera privilégié ; même chose pour les bilans individuels de fins de formations ou suivis mémoires et remises de dossier qui pourront se faire à l'institut.

La responsable pédagogique rappelle également que les CESF, ME et TISF sont les 3 filières de formation qui ont eu le plus de présentiel (formations courtes et composées d'un effectif plus réduit).

**La déléguée ETS 2019** demande si dans le cas d'un cours en présentiel s'il serait également possible de le partager en distanciel via un lien zoom ; la RP explique que le choix de l'hybride serait pédagogiquement très complexe à gérer pour les intervenants (et les étudiants) et que le « trop de connexion » pose également un problème technique (l'épaisseur des murs de l'institut ralentit la propagation du WIFI). Elle précise en outre si l'institut privilégie le présentiel pour un cours, c'est que ce choix répond à un besoin pédagogique tel que par exemple un entraînement / préparation à une certification ou les enseignements en techniques de médiation, etc.).

## **2. sur le résultat des partiels (validation de modules) :**

Laetitia CESAR FRANQUET indique que toutes les commissions semestrielles n'ont pu avoir lieu en temps et en heure : elle explique que lors des évaluations à distance, des problèmes techniques ont rendu impossible l'ouverture de certains fichiers (cas de copies EJE et ASS 2020) ; des étudiants se sont en outre trompés lors du dépôt de leurs copies, par exemple sur le module 4.1, avec une inversion entre les dépôts de copies juridiques et politiques sociales (la responsable des enseignements juridiques a envoyé un mail aux étudiants concernés).

Ces impondérables ont effectivement occasionné la reprogrammation des commissions semestrielles, mais les notes des étudiants seront toutes accessibles sur l'e-campus d'ici, tout au plus, un mois.

Remarque pour la correction des copies : la RP indique que selon le cas, les corrections de copies ont été faites, soit en ligne directement sur la copie PDF de l'étudiant, soit directement sur la copie papier. Dans le premier cas, les enseignants ont pu apporter leurs commentaires dans l'encadré appréciation de la fiche d'évaluation (cas de la socio), et dans le second cas, les commentaires ont pu directement être annotés dans le corps de la copie de l'étudiant (cas du module 4.1) : copies qui seront rendues, via leur référents GSF, avant le 9/06/2021.

**Question de la déléguée ASS 2020** : l'institut a demandé à des étudiants de renvoyer leur copie alors que le corrigé était mis en ligne, ce qui interroge les étudiants ; la RP indique qu'il est toujours possible de voir si l'étudiant a retouché sa copie, le risque de litige n'a donc pas lieu d'être.

**Concernant le rendu du rapport de stage ASS** : la RP invite les étudiants de la filière à se rapprocher de Laurence OLLIVIER qui coordonne le DC1 et sera en mesure de leur communiquer la date exacte de remise sachant que celle-ci se fera en format numérique.

**Les délégués ME 2020** signalent qu'ils n'ont pas eu le retour de leur copie « histoire du travail social » : la RP indique qu'il faut attendre le retour de caroline DREVET actuellement en arrêt de travail.

**Question mail du délégué ES 2020 sur la communication des notes de certification** : la RP précise effectivement que l'institut n'est pas autorisé à communiquer aux étudiants les notes obtenues aux épreuves de certification réalisées en cours de formation ; elle précise que pour la filière ASS, l'équipe pédagogique a fait le choix d'envoyer aux référents GSF une échelle de valeur permettant à l'étudiant de se situer (entre A et D).

Il est rappelé que pour les épreuves de validations de modules, les étudiants n'ayant pas obtenus la moyenne de 10/20, devront effectuer les épreuves de rattrapage (pour les modules spécifiques ils doivent se rapprocher des coordinateurs de modules et seront convoqués par mail pour les modules en socle commun).

Elle rappelle aux délégués que la commission de validation prend en compte les résultats aux évaluations des semestres 1, 3, 5 (notes et rendus de travaux) et que le présentiel de l'étudiant est également examiné. Il est également rappelé qu'en cas de situation limite, la commission peut décider de remonter la note d'un étudiant d'un demi-point, mais qu'elle peut également décider de la tenue d'un conseil pédagogique.

**Concernant les notes de rattrapage des EJE 2019**, la RP indique que les notes seront également sur le relevé e-campus et rappelle qu'il n'y a pas de rattrapage « de rattrapage ».

### 3. sur les questions de restauration et d'utilisation de la salle multimédia :

Pour la restauration : les délégués demandent s'il serait possible de remettre en place le snack (Yves MEUNIER rappelle que le snack comme la cafétéria sont gérés par l'ADAPEI et que les mesures gouvernementales n'autorisent pas encore la réouverture de la restauration, suspectée de favoriser la propagation du virus ; c'est pour cette raison que la consommation dans les salles de cours n'est pas non plus autorisée, l'institut engageant sa responsabilité juridique en cas de cluster.

Concernant les barnums, **la déléguée ETS 2019** demande où en sont les devis ? Yves MEUNIER rappelle que cette question a été posée en réunion de direction en octobre dernier, et que d'autres devis avec proposition de fixer les tables au sol sont actuellement à l'étude.

Pour la salle multimédia : Yves MEUNIER indique qu'il est possible d'accéder à la salle en cas de panne d'un PC personnel et que les étudiants peuvent l'utiliser sur demande préalable à transmettre par mail à Yves MEUNIER (la salle ne permettant pas d'accueillir plus de huit étudiants) ; il indique que la désinfection du clavier/souris est obligatoire avant et après chaque utilisation.

### 4. sur la planification de la filière ME 2019 :

**Le délégué ME 2019** signale que les étudiants de 2<sup>ème</sup> année sont asphyxiés par l'accumulation exponentielle des remises de travaux et des rendus de dossiers devant se réaliser entre septembre et avril (tout DC confondus) : une situation de surcharge exponentielle fait-il remarquer qui, comparativement à la première année «relativement tranquille», met en tension les étudiants entre eux, avec un risque « d'implosion totale ».

Il demande s'il serait possible d'envisager un rééquilibrage des charges de travail entre première et deuxième année de formation et de revoir la temporalité sur les rendus de travaux : le délégué propose par exemple, que les apprentis et les situations d'emplois qui ont une expérience terrain, pourraient démarrer le travail sur les dossiers bien plus tôt que les étudiants en voie directe.

Le délégué demande également à ce que les informations portant sur les certifications leurs soient communiquées plus tôt.

La RP explique que les apprentis et situation d'emploi qui sont sur le terrain ont des congés et que la planification de l'alternance entre périodes en centre de formation et période de stage doit également tenir compte des apports théoriques ; elle rappelle en outre qu'à la différence des filières N6, l'organisation des examens ne dépend pas de l'institut qui n'a pas la main sur la temporalité.

Yves MEUNIER fait cependant remarquer que la proposition est pertinente et il promet de regarder cela pour les prochaines promotions.

Concernant la planification MEVD et MEAP/SE, il est cependant précisé que si le mixage des populations est un véritable plus en terme d'apprentissage notamment pour le partage d'expérience, pour les apprentis et les notamment les employeurs, les rythmes pédagogiques VD/AP ne peuvent pas être calqué à l'identique : c'est la raison pour laquelle le planning a été cette année retravaillé pour les situations d'emplois (période plus longue sur le terrain dès la première année) ; il devrait être cependant possible d'adapter ce planning pour les futures premières années.

### 5. sur l'application ROSETTA :

**La déléguée EJE 2019** signale que le site ne donne pas d'information sur le nombre d'heures effectués par l'étudiant ; Yves MEUNIER indique qu'il a fait remonter le problème au niveau de la plateforme et que les étudiants ont l'obligation de faire la dernière évaluation pour valider le module (validation à réaliser en mai). Il est précisé que le module est de 30 heures et qu'il est possible lors de la dernière évaluation de faire la capture écran de la page pour justifier de la réalisation des 30 Heures..

## 6. Sur le livret de formations numérisé :

**les délégués EJE 2020** signalent qu'il y aurait eu plusieurs versions ; Laetitia CESAR FRANQUET explique que le livret est dorénavant proposé en version numérique pour donner la possibilité à l'étudiant, comme au terrain de stage, de saisir directement les pages des feuillets à compléter au fur et à mesure de l'avancement du parcours de formation ; il est cependant précisé que le terrain de stage a le choix de le rédiger à la main ou en version numérique, mais que l'étudiant devra présenter au référent GSF un livret complet, lors du bilan de fin de première année (au besoin il devra intégrer dans la version numérique, les feuillets d'évaluation rédigés à la main par les différents terrains des stages).

## 7. sur les questions pédagogiques :

La responsable pédagogique demande aux délégués s'ils ont des remarques, suggestions portant sur les questions pédagogiques (concernant l'accompagnement, les enseignements, etc.) :

### Sur l'accompagnement pédagogique :

**La déléguée EJE 2019** signale que le retour des étudiants sur l'accompagnement de sa référente GSF est très positif (GSF de Kim HARDOUIN) ; elle réalise un suivi régulier via l'application whatsapp très apprécié des étudiants, et l'intervenante disent-ils est très à l'écoute, très réactive et très encourageante.

Rien à signaler non plus du côté des délégués EJE 2000 et ME 2019 qui sont satisfaits.

### Sur les enseignements :

**Les délégués ME 2019** confirment les remontées d'informations positives des étudiants de la filière sur les contenus pédagogiques, tel que : la semaine sur les techniques de médiation qui a permis de resserrer les liens entre étudiants (il faut garder la variété des contenus et l'intervention de Jacqueline CALESTREME a été particulièrement très appréciée) ; également sur le DC1/DC2 (intervention de David GUERGO) et le DC4 (intervention de Lucile CLARIS SAUVAGE) ; les délégués tiennent également à saluer la qualité de l'accompagnement des référents GAPP.

Yves MEUNIER précise que l'accompagnement des Moniteurs Educateurs a été effectivement renforcé.

Remarque sur les médiations et l'intervention de la ludothèque : les délégués indiquent que les étudiants n'ont pas pu se déplacer mais que le cours de l'intervenante venue apporter son témoignage professionnel a été très apprécié des étudiants, car très interactif (seul bémol sur la salle 80 dotée d'une aération très moyenne : la RP signale qu'il y a au fond de la salle une porte qui donne sur l'extérieur qu'il est possible d'ouvrir).

**La déléguée ASS 2019** fait remarquer que tous les retours, les positifs comme les négatifs, sont importants car ils permettent de clarifier les objectifs avec les intervenants (cas des remontées d'informations sur l'ISIC / ISIG et le point de pratique professionnelle).

**La déléguée EJE 2020** demande si pour les N6 il est également prévu un suivi individuel ? La responsable pédagogique confirme qu'un suivi est prévu pour les écrits du TEDI et du mémoire, et qu'ils bénéficient également des espaces et temps d'accompagnements des référents GAP et GSF.

**Les délégués ME 2019** signalent que la période actuelle de restitution de groupes en distanciel est mal choisie ; la RP précise que les modifications apportées sur l'EDT correspondent à des rattrapages de cours qui n'ont pu être fait en première année en raison du dispositif Covid.

Sur les enseignements de sociologie (intervenant Vincent GRIMAUD) ; même si les étudiants apprécient les contenus, **les déléguées ME 2019** signalent que 4H de cours c'est trop (avis également partagé par l'intervenant qui préférerait proposer des amplitudes de 3 Heures) ; Laetitia CESAR FRANQUET explique que les demi-journées sont de 4 Heures le matin et de 3H l'après midi et qu'il n'est pas possible d'inverser ce découpage ; il serait d'avantage possible de faire deux fois deux heures (à voir avec l'intervenant si possible pour lui ?), mais la RP pense que la solution serait de réfléchir à d'autres modalités pédagogiques, pouvant permettre de retenir l'attention des étudiants sur une demi-journée, voire peut être même sur une

journée (tel que par exemple des journées thématiques, intégrant des temps de débat par Chat, des temps de Visionnage de vidéo, etc.).

**La déléguée ES 2020**, témoigne de son expérience sur le GAPI d'hier, animé par un intervenant qui a effectivement su très bien gérer les échanges via zoom sur le partage de situations et d'expériences, et créer des interactions inter-filières.

**Les délégués ME 2019** indiquent qu'ils regrettent fortement de ne pas avoir pu faire le GAPI du 26/01 et signalent cependant qu'ils ont apprécié la réunion de synthèse inter promo qui a pu répondre en partie à ce besoin.

**Les délégués ME 2019 souhaitent avoir des précisions sur le rôle des instances, conseils pédagogiques et de disciplines :**

La responsable pédagogique rappelle que l'objet d'un conseil pédagogique est de trouver un accord / une solution entre l'équipe pédagogique et l'étudiant, pour l'accompagner dans ses difficultés : pour renforcer son accompagnement de formation, pour prévoir un aménagement particulier en raison d'une situation de handicap ou pour raison de santé, ou pour examiner sa demande de suspension ; il est rappelé que les conseils pédagogiques se réalisent en présence du responsable de la formation, du référent GSF, le cas échéant du référent professionnel du lieu d'exercice professionnel ou de stage et de Yves MEUNIER, mais que la présence des délégués est sollicitée uniquement si l'étudiant le demande).

Le conseil disciplinaire peut intervenir, après un conseil pédagogique, lorsque le contrat convenu avec l'étudiant n'a pas été respecté par celui-ci ; après délibération du conseil, celui-ci peut décider d'un arrêt de formation (la présence des délégués dans les conseils de disciplines est obligatoire et pour les apprentis, celle du maître d'apprentissage est sollicitée).

**Date de la prochaine commission : le lundi 3 mai 2021 de 15H30 à 17H30 (présentiel ou distanciel à confirmer).**

#### **Diffusion :**

Direction générale,  
Direction administrative, financière et de la qualité,  
Directeur du pôle FI,  
Responsable pédagogique,  
Responsable du centre d'activité partenariat, alternance et apprentissage,  
Responsable du centre d'activité recherche, relations avec l'universités,  
Responsable du centre d'activité documentaire,  
Responsables de formations,  
Référents GSF,  
Représentants des étudiants-stagiaires des filières,  
Association Elan-Social,  
Assistentes pédagogiques.